

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 22 MARS 2018

N° 2018-03-12

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux mars à seize heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du douze mars deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

### Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 13

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 14

Exprimées par pouvoirs : 9

**Total (mini 19) : 23**

**Quorum atteint**

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(porteur de 2 voix)**

Eliane BARREILLE

**14 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Dominique GUEYTTE, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS à Valery LIOTAUD, Pierre COMBES à Éric RICHARD, Marie-Pierre MONIER à Henriette MARTINEZ, Corinne MOULIN à Rosy FERRIGNO, Marlène MOURIER à Eliane BARREILLE, Christelle RUYSSCHAERT à Sébastien BERNARD.

### Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Roger DIDIER, Marc GUERIN, Gérard TENOUX.

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Henriette MARTINEZ déclare la séance ouverte à 16 heures

Monsieur Éric RICHARD est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Avis du Parc sur l'inscription au PDESI Drôme du site d'escalade de Baume Rouse (Buis-les-Baronnies)**

La Présidente expose :

Conformément aux articles R 333-14 et R333-15 du code de l'environnement, le Conseil départemental de la Drôme sollicite l'avis du Parc dans le cadre du processus d'inscription au PDESI (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires) d'un site d'escalade situé dans le Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Le site présenté pour avis est situé sur la Commune de Buis-les-Baronnies et s'intitule « Baume rouse ».

La demande d'inscription au PDESI de ce site d'escalade est portée par le Comité Départemental de la Drôme de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME). Les techniciens de la structure porteuse du projet et ceux du Parc naturel régional ont échangé sur ces dossiers : les falaises du site d'escalade relèvent d'un foncier et d'une gestion pérennes et ne présentent pas de conflits d'usage particulier. Une attention particulière doit néanmoins être apportée aux chemins d'accès aux falaises : l'un des deux itinéraires repose sur un foncier privé non conventionné (passage toléré) tandis que l'autre est bien sur un terrain communal (alternative pérenne). En l'état des connaissances et du stade de développement de ce site, aucune incompatibilité avec un milieu ou une espèce remarquable n'a été relevée à ce jour. Un premier avis technique positif a été émis en amont de la présentation de ce site au Comité Technique de la CDESI.

En réponse au courrier adressé par le Président du Conseil Départemental de la Drôme, La Présidente propose de formuler un avis favorable à l'inscription au PDESI du site d'escalade « Baume Rouse », situé sur la Commune de Buis-les-Baronnies.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Formule** un avis **favorable** à l'inscription au PDESI du site d'escalade « Baume Rouse », situé sur la Commune de Buis-les-Baronnies
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Henriette MARTINEZ

